

NOVATIO
STUDIO D'ARCHITECTURE

7, Chemin du Noiron
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tel: 06.22.60.50.44

Phase : **PC**

Nomenclature des pieces	PC	ACCESS	SECU
PC 11 - Dossier Etude d'impact	11		

Plan : G Dossier : 16N1025

Date : 06-06-2018

Indice	Date	Modifications

Dessin : Benjamin Corbeau

OPERATION

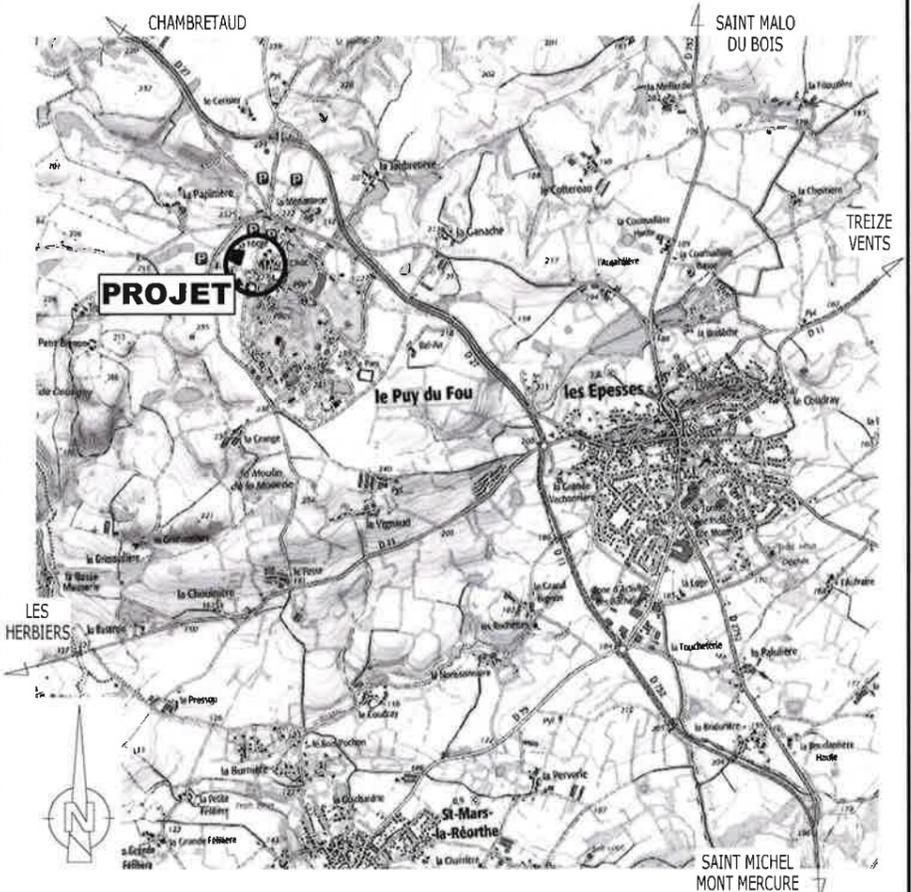
Entrées Grand Parc Puy du Fou

Le Puy du Fou
85590 LES EPESES

MAITRE D'OUVRAGE

SAS GRAND PARC DU PUY DU FOU

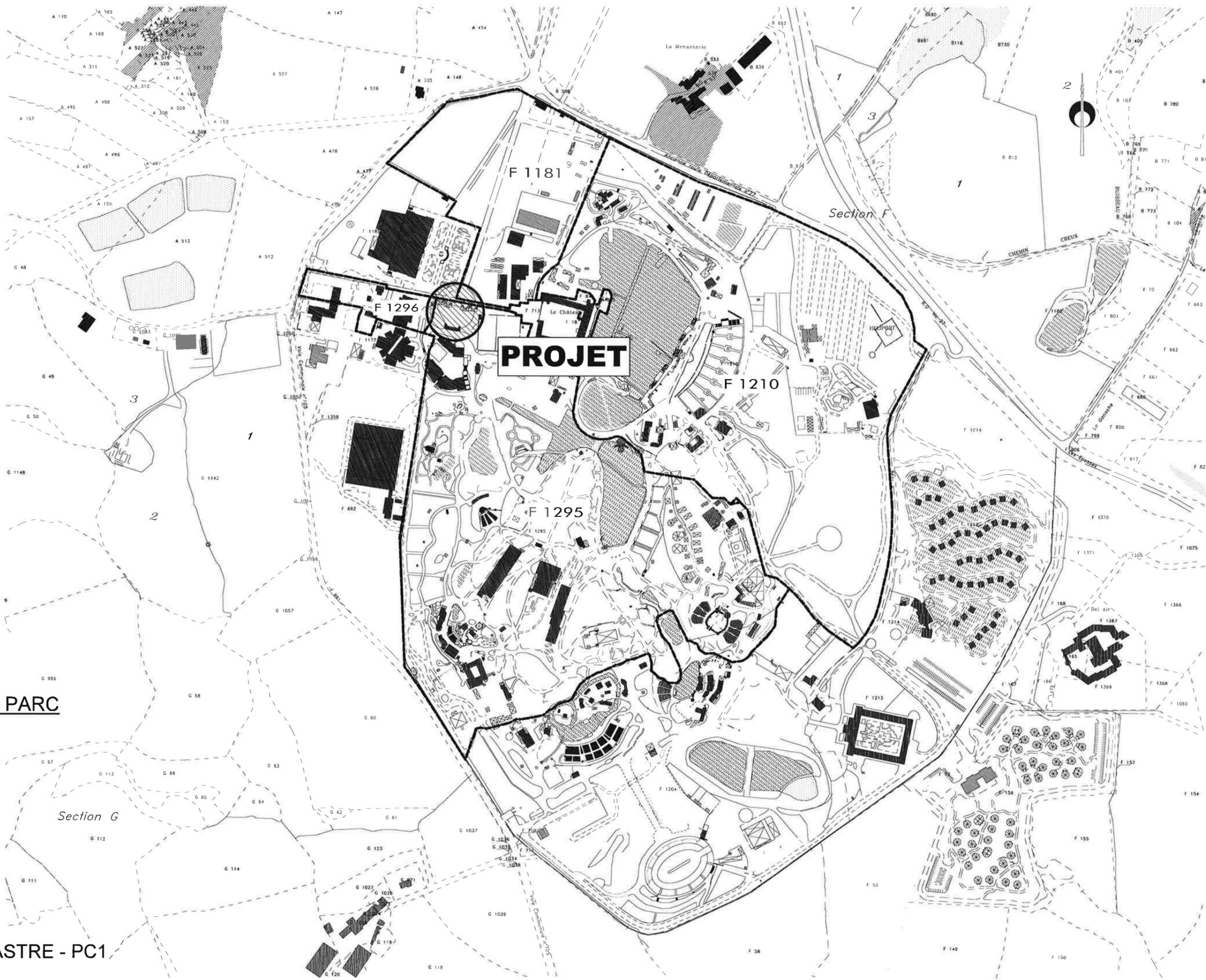
Le Manoir de Charette - Le Puy du Fou
85590 LES EPESES



Le Maître d'Oeuvre
SAS NOVATIO
Studio d'Architecture
S16416 - pay801758

Le Maître d'Ouvrage
GRAND PARC DU PUY DU FOU (S.A.S.)
CS 70025
85590 LES EPESES - France
N° SIRET : 347 400 070 00039
Tel. 02 51 57 66 86

Nota : 1- Ce document n'a de valeur que pour l'obtention du permis de construire.
2- Toute modification d'aspect (formes, couleurs, matériaux,...) ou de changement de destination nécessitera obligatoirement l'accord de l'Architecte et l'établissement, suivant sa décision, d'une demande de permis de construire modificatif et ceci avant la réalisation des travaux.



PROJET



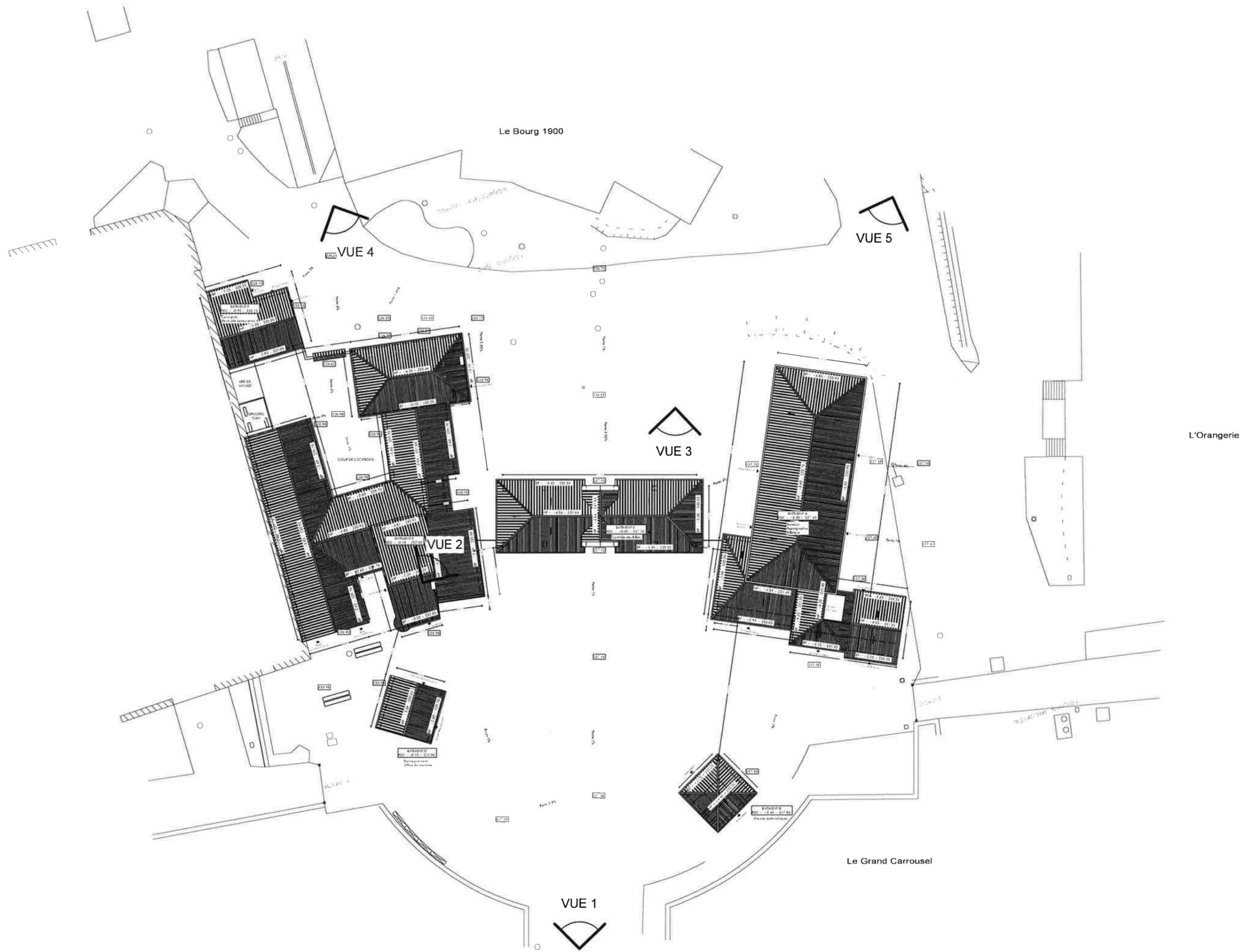
Commune : Les Epesses
 Lieu-dit : Le puy du Fou
 Section : F
 Parcelle : 1295
 Superficie : 212 476m²

PLAN DU GRAND PARC

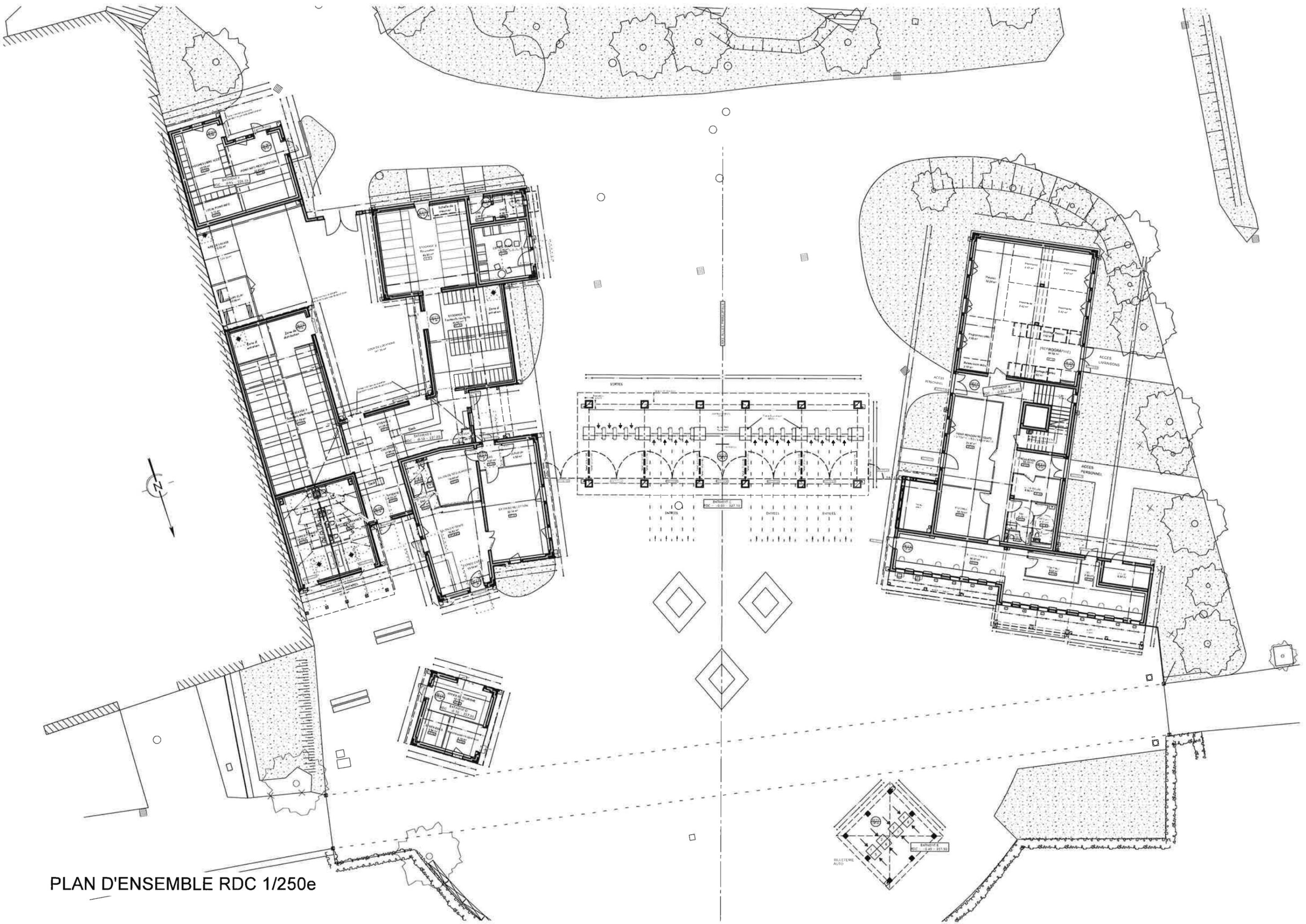
SITUATION CADASTRE - PC1



PLAN MASSE EXISTANT - REPERAGE PHOTOS - 1/400e



PLAN MASSE PROJET - REPERAGE PHOTOS - 1/400e - PC2



PLAN D'ENSEMBLE RDC 1/250e



EXISTANT



PROJET



VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4



VUE 5

PC 4 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET PC 10-1 NOTICE COMPLEMENTAIRE

Commune : LES EPESES - 85590
Adresse : "Le Puy du Fou"
Surface du terrain : 222 091 m²
Section : F, parcelles n° 1295 - 1296

Le projet consiste en la reconstruction des entrées du Grand Parc, sur le même emplacement.

Assainissement : raccordement sur le réseau existant
Eau potable : raccordement sur le réseau existant
Electricité : raccordement sur le réseau existant
Téléphone : raccordement sur le réseau existant

Le projet se situe dans l'enceinte du parc à thème "Le Puy du Fou", sur le site des actuelles entrées. Le projet concerne les entrées principales du Grand Parc. L'ensemble des installations actuelles, billetterie, guichets, et contrôle des billets est démolé et remplacé par ce projet.

Le projet consiste en la reconstruction des entrées du Grand Parc du Puy du Fou, en y intégrant des locaux de bureaux, une reprographie, un espace bébé, un distributeur automatique de billets, des consignes, divers stockages et des sanitaires.

- L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles :

L'ensemble du projet est composé tel un hameau de plusieurs constructions. Plusieurs bâtiments s'organisent autour d'une halle dédiée au contrôle des billets (bâtiment C). A l'ouest nous retrouvons le plus gros volume construit (Bâtiment A), prenant la forme d'un grand logis. A l'est le bâtiment E est formé de volumes multiples, matérialisés par des aspects de façades différents. La composition du bâtiment E est complétée au sud par le bâtiment F. Deux autres petits volumes se détachent de l'ensemble, sur le parvis, vers le nord (bâtiments B et D). Au total 6 bâtiments composent le projet :

- BAT. A : Billetterie / Caisses, Reprographie, Bureaux
- BAT. B : Billetterie automatique
- BAT. C : Contrôle des billets
- BAT. D : Renseignements généraux et Office de tourisme
- BAT. E : Sanitaires, Accueil, Réception, Stockages, Service de location, Espace bébés, Distributeur automatique de billets
- BAT. F : Consignes, Point info restauration.

- Aménagement prévu pour le terrain :

Il y a peu de modification de relief sur le terrain. Toutes les structures existantes sont supprimées et remplacées par des nouvelles.

- Matériaux et couleurs des constructions :

Les matériaux traditionnels sont employés pour tous les bâtiments.

Couvertures : Tuiles de récupération

Menuiseries : Bois – ton naturel

Façades : Bardage bois (ton naturel), enduit chaux (ton pierre vieilli ou non), parement pierre, charpentes bois, appareillages en granit, linteaux en bois ou granit.

- Traitement des espaces libres, notamment les plantations :

Les espaces verts existants de chaque côté du parvis sont diminués pour permettre l'implantation des bâtiments. Des parterres paysagers sont disposés aux abords des bâtiments et viennent compléter les espaces verts existants.

- Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

Pas de stationnement prévu au projet.

L'accès au projet se fait par les mêmes voies que l'actuel complexe des entrées.